



## Nos propositions pour **L'Écologie et L'Environnement**

### **Prendre en compte l'impact écologique de tout projet**

Pour LA LISTE ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE, il apparaît indispensable de systématiquement prendre en compte les impacts écologiques et sociaux de tout nouveau projet, de sa conception à son usage en passant par sa mise en œuvre. Cette démarche constitue pour elle un impératif absolu en vue de préserver à la fois la biodiversité et d'assurer à un avenir sain et juste pour tous.

A ce titre, nous voulons :

- établir un plan de formation et de sensibilisation pour les élus et les agents communaux aux enjeux des transitions écologiques et sociales.
- évaluer les impacts environnementaux avant de lancer tout projet urbain. Tenir compte de l'irréversibilité de certains impacts. Vérifier la pertinence des besoins et usages envisagés, rechercher des solutions minimisant l'utilisation de ressources (sols, énergie,...), anticiper l'adaptation à l'évolution des usages, prendre en compte l'éventuel impact du changement climatique ;
- inscrire des critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges et leur donner un poids discriminant (une vigilance accrue sera portée sur la gestion des déchets de chantier) ;
- privilégier la rénovation et la réhabilitation des bâtiments pour tendre vers une zéro artificialisation nette des sols garantissant la conservation du couvert végétal existant et la préservation de ses fonctions écosystémiques (capacité de rétention, pouvoir évapotranspirant, captage de carbone) ;
- optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux ;
- viser la performance énergétique dans les rénovations et les nouveaux investissements ;
- agir pour désimperméabiliser et revégétaliser certains sols pour mieux gérer les eaux pluviales et assurer le rafraîchissement naturel de la ville. Nous remplacerons certaines surfaces asphaltées (en priorité dans les cours d'école) par des matériaux innovants (de préférence bio-sourcés), perméables et adaptés aux fortes chaleurs ainsi que par des zones de pleine terre à végétaliser. Les places de la gare, de la cité, de l'église doivent également faire partie des objectifs de végétalisation et de désimperméabilisation. La végétalisation progressive du cimetière sera mise à l'étude.
- adopter un schéma de commandes publiques responsables pour que les notions de sobriété, durabilité, circuit court, impact GES (Gaz à Effet de Serre) deviennent des critères de choix pris en compte afin de diminuer l'impact des commandes sur l'environnement et de privilégier l'activité locale.

## ***Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE***

### **S'engager pour la préservation, renforcement de la biodiversité**

Pour LA LISTE ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE, il est primordial de préserver, voire de renforcer, la continuité des trames vertes, bleues et brunes à Bois-le-Roi afin de maximiser les services écosystémiques prodigués par la présence de nature en ville (source de rafraîchissement, limitation des inondations dues au ruissellement, préservation de la biodiversité, bien-être, esthétisme...).

A cette fin, nous voulons :

- inscrire la démarche de préservation de l'environnement au cœur des projets d'urbanisme. En particulier défendre à l'intercommunalité lors de la réalisation du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) des exigences sur le déploiement à Bois-le-Roi des « trames vertes et bleues » (continuité du couvert végétal et des zones humides), indispensables à la création d'habitats propices à la biodiversité ;
- inscrire le principe de zéro artificialisation nette des sols dans le PLUI ;
- désimperméabiliser et revégétaliser certains sols pour mieux gérer les eaux pluviales et contribuer à atténuer les îlots de chaleur. Où ? Dans les cours d'école, parkings, places, futures pistes cyclables. Comment ? En remplaçant les surfaces asphaltées par des matériaux innovants, perméables et adaptés aux fortes chaleurs ;
- n'utiliser aucun pesticide ;
- projeter pour les plantations nouvelles, l'utilisation d'essences adaptées localement et favoriser les haies arborées (plutôt que les murs pleins !) via le PLUI ;
- limiter la pollution lumineuse :
  - faire respecter la législation demandant à ce que les enseignes, vitrines soient éteintes la nuit (entre 1h et 6 ou 7h du matin) ;
  - mettre en place l'extinction de l'éclairage public sur une période assez longue de la nuit (par exemple entre le dernier train du soir et le premier du matin) partout où cela est possible et là où cela serait impossible utiliser un éclairage dynamique ou à faible consommation énergétique.

### **Protéger les espaces naturels au cœur de Bois-le-Roi (trame verte)**

LA LISTE ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE reconnaît les espaces cités (bois des Pourris, bois du lavoir, les mares (Tournezy, Claviau), les zones humides du bord de Seine) comme des éléments remarquables du patrimoine naturel de la commune et des espaces à respecter et protéger pour l'avenir de la biodiversité.

Afin de préserver davantage ces espaces, une démarche de concertation et de réflexion prospective sera engagée. Une **analyse des besoins en infrastructures tenant compte des dynamiques sociales et sociétales** devra être menée en parallèle d'un inventaire des espaces existants à réhabiliter ou reconstruire. Celle-ci débouchera sur une requalification de ces espaces en zone NB. Il ne nous paraît pas souhaitable de demander une telle requalification sans ce travail préliminaire. Nous gardons à l'esprit le cas de l'extension – indispensable – du centre de loisirs dont la construction d'une nouvelle antenne nous semblait plus pertinente qu'une délocalisation en un autre lieu. Tout ceci doit donc se faire en bonne intelligence soulignant ainsi l'intérêt de l'analyse préliminaire et du processus de concertation.

Afin que tout le monde puisse devenir acteur de la préservation de cette biodiversité, nous mettrons en place une **co-construction d'une trame verte**. Son objectif est d'apporter des arguments (suivi d'indicateurs écologiques) pour justifier la préservation de ces espaces dans le cadre du PLUI.

## ***Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE***

Pour ce faire nous ferons appel à toutes les personnes ayant des connaissances en écologie dans notre ville. Il est aussi prévu de se rapprocher du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à cet effet. Des sessions de formation seront mises en œuvre pour que chaque acquiert le savoir nécessaire à sa participation dans cette action (enfants compris). Nous procéderons à un inventaire des espèces végétales (habitats) et animales (ainsi que leurs déplacements) au sein des espaces verts de la commune (bois des Pourris, bois du lavoir...). Nous mettrons ensuite en œuvre des indicateurs de suivi dont chacun pourra constater les évolutions.

Cette trame sera connectée au Massif de Fontainebleau (classé Natura 2000), auquel est rattaché le bois entourant Foucherolles. Il s'agira ici aussi de s'assurer de la bonne conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales propres à notre territoire. Ce suivi écologique pourra déboucher sur une demande d'extension du périmètre de cette Zone Spéciale de Conservation. L'objectif étant là aussi d'élaborer des arguments propres à être transmis au préfet pour que ce dernier soumette ensuite cette demande à son examen par la Communauté d'agglomération.

D'une manière générale, nous voulons porter et relayer à l'intercommunalité (via le PLUI) des exigences environnementales ayant pour conséquence la préservation de ces écosystèmes.

### **Pour une alimentation saine et locale**

Nous voulons ainsi :

- mettre en place pour les lieux de restaurations collectives une « cuisine » commune à la Communauté d'agglomération (ou, à défaut, à plusieurs communes de l'intercommunalité) permettant l'achat groupé de produits bio et/ou locaux et la préparation sur place des repas pour l'ensemble des lieux de restaurations collectives ;
- aider les installations agricoles locales et responsables (agriculture biologique, permaculture...) au sein de l'intercommunalité (la ville de Bois-le-Roi ayant peu de terres agricoles) ;
- inciter à la venue de plus de producteurs locaux et responsables au marché de Bois-le-Roi (solliciter le réseau de « La Ruche qui dit Oui » pour développer une antenne à Bois-le-Roi) ;
- encourager la création d'une halle alimentaire à disposition des producteurs locaux (à réaliser en concertation avec les commerçants en place)
- mettre en place un compost à l'échelle de la commune qui pourra servir aux déchets des cantines (le tri étant actuellement effectué mais pas revalorisé ensuite) et aux particuliers n'ayant pas la possibilité ou ne souhaitant pas en avoir un chez eux ;
- sensibiliser la population par des conférences et ateliers ayant pour thème « la transition écologique » au sens large : gestion des déchets, gestion de l'eau, permaculture, recyclage, isolation des bâtiments, autoproduction d'énergie, alimentation etc. permettant à chacun d'amorcer « sa » propre transition écologique ;
- planter des arbres et arbustes fruitiers accessibles à tous sur la commune ;
- encourager la pratique de la permaculture et de l'agriculture biologique comme mise en œuvre aux « Carrés Potagers Bacots » et par l'association « Les p'tits pains ».

## ***Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE***

### **Améliorer la gestion des déchets et favoriser le recyclage et le réemploi**

Nous voulons restreindre les déchets :

- en se montrant exemplaire en réduisant les produits en plastique à usage unique dans les achats publics ;
- en accompagnant les habitants et hôtes de passage dans notre commune dans leur démarche vers le zéro déchet ;
  - proposer des événements (conférences, ateliers, ...) sur les moyens de limiter nos déchets individuels et collectifs,
  - remplacer la vaisselle en plastique à usage unique par de la vaisselle durable consignée lors des manifestations organisées par la commune,
  - prêter cette vaisselle durable aux associations pour les manifestations organisées sur la commune,
  - prendre en compte, pour les marchés publics, l'effort de réduction des déchets dans les spécifications techniques et les critères de sélection des offres des entreprises (anticiper la loi Egalim qui doit interdire l'usage des plastiques dans la restauration collective),
  - promouvoir la création d'une recyclerie ;

Nous voulons valoriser les déchets subsistants :

- en aidant à limiter la part de la biomasse dans nos déchets domestiques ;
- en encourageant le réemploi des déchets verts: broyage, compostage et paillage.
  - location/prêt de broyeurs électriques,
  - mise à disposition des déchets des espaces verts de la commune aux habitants pour leurs besoins de compostage et paillage,
  - pratique généralisée du paillage sur les espaces verts de la commune en réutilisant les déchets de nos espaces verts ;
  - pratique généralisée du paillage sur les espaces verts de la commune en réutilisant les déchets de nos espaces verts ;

Nous voulons préserver notre cadre de vie :

- sensibiliser les habitants de notre commune à la pollution engendrée par nos déchets ;
- faciliter le dépôt des déchets en poubelle ou déchetterie ;
- se donner les moyens de réussir une politique de labellisation environnementale touchant son activité en faveur tant de la flore que de la faune.
  - organiser des sessions pluriannuelles de type "Cleanwalker" dans les rues de Bois-le-Roi, en particulier dans les zones les plus touchées (alentours de la gare, zone scolaire, ...). Ces événements seront couplés avec des thématiques de découverte de la biodiversité et du patrimoine communal ;
  - installer sur les trottoirs Bacots des poubelles de mobilier urbain à tri sélectif ;
  - mettre en place un service de déchetterie mobile pour les déchets ménagers spéciaux et déchets et équipements électriques et électroniques.